

Ministère  
du Commerce  
et des  
Travaux publics.

Paris, le 27 Mai 1833

3<sup>e</sup> Division

Bureau  
Des Arts

Académie  
Royale De  
France  
à Rome

Approbation  
Du Compte de  
1832.

+  
Monsieur le Directeur,  
J'ai reçu le Compte que vous avez rendu  
Des Recettes et Dépenses De l'Académie  
De France à Rome pendant l'Exercice  
1832.

Ce travail appuyé des Pièces  
justificatives nécessaires étant rédigé  
avec toute la clarté désirable, j'ai eu  
devoir l'approuver et ordonner qu'il  
sera transmis à la Division de  
Comptabilité Du Ministère pour être  
revêtu des formes prescrites par les  
Lois De Finances.

J'ai l'honneur de vous informer  
de cette disposition.

Agreez, Monsieur le Directeur,  
l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre du Commerce  
et des Travaux Publics

A. Ullin /

A. M. G. Gernet, Directeur  
De l'Académie Royale de France, à Rome.